



LIVRET D'INFORMATION 2017

À L'USAGE DES CANDIDATS A UN POSTE
D'ENSEIGNANT DE SECOND DEGRE A MAYOTTE



A Mayotte, tant pour les personnes, les biens que les statuts, l'INSECURITE est la règle!

Depuis des années, le SNES-Mayotte se bat pour obtenir des améliorations du séjour à Mayotte afin de garantir l'attractivité du département pour les collègues... et donc la bonne marche des services publics, particulièrement celui de l'éducation. Ces améliorations concernent la valorisation du séjour à Mayotte par l'accélération de carrière, une fiscalité plus avantageuse sur les indemnités et une hausse de l'indexation des salaires pour atteindre 1,53, c'est à dire le niveau de La Réunion.

La note de service sur le mouvement inter académique depuis 2014 est claire, la durée de séjour devient illimitée. On nous assure (l'ex directeur de cabinet de la Ministre actuelle) que l'académie d'origine est garantie pour les « 10 à 15 années à venir »... mais par nature les règles de mutations sont remises à plat chaque année. Compte tenu de notre expérience sur les différents engagements de l'Etat... nous ne pouvons donner aucune assurance aux collègues sur cette question.

Le MEN s'est engagé à attribuer 100 points de bonification après 5 années de service à Mayotte mais seulement à partir du mouvement 2018

Les nouveaux arrivants de 2017, percevront une l'indemnité de Sujétion Géographique (Voir page [19](#))

L'indemnité de déménagement et billet d'avion (IFCR) n'est versée qu'à 80 % et à condition d'avoir accompli 4 années de service ce qui élimine de son bénéfice bon nombre de collègues désireux de venir travailler à Mayotte.

Depuis 2015 les Indemnités d'Eloignement (IE) puis les ISG (voir page 18) sont et seront fiscalisées, les collègues prennent désormais la mesure de cette décision qui entraîne pour beaucoup :

La perte de plus d'une IE sur les 4 ans

La baisse ou même la suppression des allocations familiales

La suppression des bourses d'étudiant pour vos enfants

Venir à Mayotte aujourd'hui, c'est subir des conditions financières dégradées et des conditions de travail de plus en plus souvent inacceptables. Vous ne serez payés ni à la hauteur de vos efforts ni en fonction du coût de la vie ou de la qualité des infrastructures publiques sur place.

L'employeur nous parle d'engagement lorsqu'on vient à Mayotte... on peut parler plus objectivement de tromperie !

Beaucoup de collègues en font désormais l'amère expérience. Ceux-ci sont de moins en moins nombreux à venir, le second degré fonctionne désormais avec, d'après les chiffres du Vice-rectorat 42% de contractuels et ce chiffre, en pleine explosion (moins de 10% de contractuels il y a 5 ans !!!), est en réalité minoré car tous les postes n'étaient pas

pourvus fin octobre 2016.

La restauration de l'attractivité est devenue le problème numéro un. Le SNES-Mayotte n'a cessé de dénoncer les mesures du gouvernement (décrets 2013 et modifications réglementaires) qui ont conduit à cette situation. Il a des propositions concrètes expliquées, développées et exposées maintes et maintes fois au gouvernement mais qui ne sont toujours pas entendues. A l'heure où nous écrivons ces lignes, il est lamentable de constater que la seule mesure adoptée par notre ministère est d'accorder une prime pour faire venir des contractuels à Mayotte.

Vous pensez demander votre mutation à Mayotte, ce livret est destiné à vous fournir des informations sur cette île, tant sur le plan de la vie courante que sur l'enseignement. Le présent livret n'a pas vocation à attirer ou dissuader les collègues mais bien d'essayer – dans la mesure de nos informations ce jour... et de notre expérience - d'éviter les mauvaises surprises.

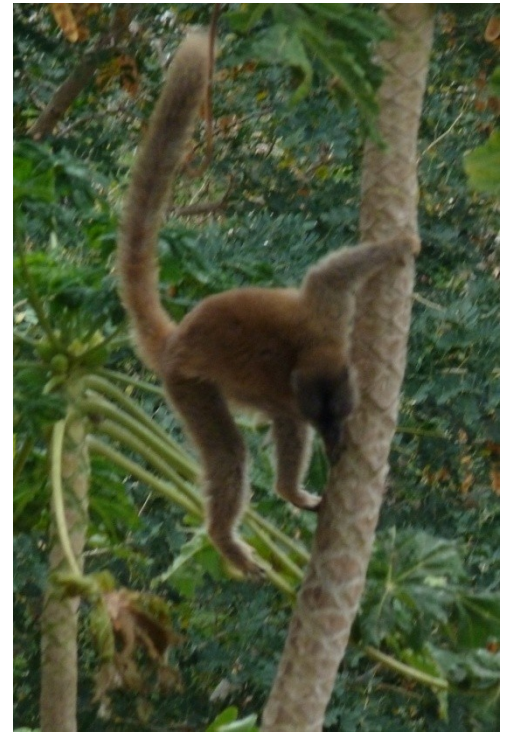
Bonne lecture!

Sommaire

I.	Vivre à Mayotte.....	5
1.	Le climat :	5
2.	La vie courante :	5
3.	L'insécurité, un fléau grandissant à Mayotte.	6
4.	La pauvreté.....	7
5.	Le climat social	7
6.	Ravitaillement et prix :	8
7.	La sécurité sociale :	8
8.	Le logement:.....	9
9.	La scolarité des enfants :.....	10
10.	Quitter Mayotte	11
II.	L'éducation à Mayotte.....	11
1.	Les conditions d'enseignement.....	11
2.	Le projet éducatif du SNES.....	12
3.	Mutations intra et vœux d'établissements	13
III.	Etat des lieux:.....	16
1.	Crise de recrutement	16
1.	Se syndiquer au SNES	17
2.	Les conditions de rémunérations spécifiques à Mayotte.....	19
IV.	Préparer son arrivée.....	22
1.	Le déménagement:.....	22
2.	Quelles démarches AVANT le départ ?.....	24
	ANNEXE 1 : Petite Histoire de Mayotte.....	26
	ANNEXE 2 : petit tableau comparatif des rémunérations Mayotte-COM	27
	ANNEXE 3 LISTE (non exhaustive) DES CRECHES ET ECOLES PRIVEES OU ASSOCIATIVES	21
	ANNEXE 4 ARTICLE de MAYOTTE HEBDO	22
	ANNEXE 5 :Conseils de sécurité provenant des autorités.....	23
	ANNEXE 6 : numéros utiles.....	24
	ANNEXE 7 : Le SNES Mayotte à votre service	25
	ANNEXE 8 : Carte des établissements du second degré	26
	ANNEXE 9 : BULLETIN D'ADHESION.	27

I. Vivre à Mayotte

Mayotte est un tout nouveau département français, le 101^{ème}, situé dans l'Océan Indien. On y trouve un mélange culturel allant des traditions mahoraises aux passerelles malgaches et européennes. La population y est musulmane à 95%. Son lagon est un des plus beaux du monde, peuplé d'animaux tels que les dauphins, les tortues ou même des baleines. La faune et la flore sont tropicales et luxuriantes (ylang, mangues, papayes, bananes, manioc...et plein d'autres bonnes choses que dégustent les makis en toute liberté!) On y découvre des coutumes originales (salouvas, bangas, m'sindzano, m'biwi...). Il reste tout de même à signaler que le corail, beau mais fragile, subit malheureusement les affres de la pollution endémique qui touche les ruisseaux et cours d'eau qui se jettent dans l'océan (lavages du linge, des voitures avec des poudres très phosphatées et donc très polluantes), pollution à laquelle le manque d'assainissement public et les décharges sauvages sur toute l'île viennent s'ajouter pour donner une impression de saleté et d'insalubrité générale.



1. Le climat :

Le climat de Mayotte est tropical humide. Pour ceux qui ont vécu ou voyagé Outre-Mer, le point de comparaison le plus pertinent est la Guyane.

La saison humide (de novembre à avril) est marquée par des températures dépassant les 30°C, et surtout un taux d'humidité de l'ordre de 90%, d'où une moiteur souvent difficile à supporter. Chiffres Météo France:

	Saison des pluies	Saison sèche	Moyenne annuelle
Température moyenne	27,3°C	24°C	26,2°C
Humidité moyenne	86 %	78 %	83 %

Pour ce qui est des cyclones, nous sommes plutôt épargnés: ils se dirigent en général sur Madagascar qui nous protège.

2. La vie courante :

L'île est de faible superficie (374 km²). Cependant, la durée des déplacements est variable du fait de l'augmentation constante du parc automobile et de insuffisance des infrastructures routières qui occasionnent de nombreux embouteillages en début

et en fin de journée à l'entrée de l'agglomération de Mamoudzou. Cette situation se dégrade chaque année un peu plus.

Pour relier Petite-Terre et Grande-Terre on peut « barger ». Un terme local pour désigner le fait de prendre la barge ou l'amphidrome qui circulent toutes les demi-heures.

3. L'insécurité, un fléau grandissant à Mayotte.

Avec l'insalubrité, l'insécurité est le second fléau qui touche Mayotte. Les cambriolages existent depuis de nombreuses années à Mayotte. Cependant, outre leurs augmentations, il faut savoir que, s'ils avaient lieu autrefois en l'absence des locataires, aujourd'hui les voleurs n'hésitent plus à pénétrer dans les maisons -même en la présence des habitants- armés de couteaux et de chombos (machettes locales).

Les vols à l'arraché de sacs ou de téléphones portables se multiplient, y compris en pleine journée, et même dans des quartiers fréquentés où il y a du passage.

Nous déconseillons aux collègues d'aller seuls sur certaines plages. De trop nombreuses agressions sont à déplorer sur certaines plages isolées (Saziley, Soulou, plage du Préfet...). Devant la recrudescence des agressions, les forces de police multiplient les mises en garde aux baigneurs, randonneurs... toutes activités devenues « à risque ». [Voir Annexe 5 "Conseils de sécurité donnés par les autorités"](#)

Les deux roues, pratiques sur l'île en raison de sa petite superficie, sont très prisés. Ils sont régulièrement volés, Ne jamais laisser son deux-roues la nuit à l'extérieur. Les assurances à Mayotte refusent d'assurer ce risque!

Attention, les événements récents ont montré que les collègues circulant en deux roues étaient particulièrement exposés lors des « caillassages » et agressions.

L'insécurité est réelle et gâche le séjour d'un bon nombre de collègues qui perdent ordinateurs (donc données informatiques), appareils photos, matériel électronique, jusqu'à leurs vêtements.

Dupliquez vos données informatiques avant de venir: trop de collègues perdent des années de travail à cause d'un cambriolage.

Mais que fait la police?

La police constate le plus souvent même si de récents démantèlements de réseaux de recels sont à mettre à son actif. Les moyens en hommes et en matériel sont insuffisants et largement attribués à la lutte contre l'immigration clandestine. Les brigades de gendarmerie installées en brousse sont elles aussi sous dotées et ne peuvent souvent que constater les délits.



Les atteintes à la personne sont en pleine recrudescence. L'Etat s'avoue largement

impuissant en matière de sécurité. Les associations "voisins vigilants" se multiplient...ainsi que la sécurité privée. Un calme relatif depuis cet été est à constater suite à des efforts plus marqués des autorités en matière de sécurité; augmentation même relative des effectifs de force de l'ordre et actions développées sur l'ensemble de l'île. Par ailleurs un nombre important de cambriolages sert à alimenter un commerce clandestin par bateaux (kwassas kwassas) de Mayotte vers les Comores. Une stratégie de lutte contre ce trafic a été mise en place par le gouvernement à l'été 2016.

4. La pauvreté

Grâce à une augmentation régulière, le Salaire Minimum mahorais (le SMIG) a aujourd'hui presque rattrapé le SMIC métropolitain, (voir <http://www.insee.fr/fr/regions/mayotte/default.asp?page=themes/dossiers/tem/tem.htm>) et a permis une forte augmentation du niveau de vie... mais pour une petite partie de la population ! Les inégalités ont explosé et **84 % de la population vit sous le seuil de pauvreté**, 60 % des ménages n'ont pas l'eau. Dans tous les cas, nous sommes très loin des standards métropolitains et l'habitat trop souvent insalubre se transforme en véritables



bidonvilles sur les hauteurs de Cavani ou de Kawéni. Malgré des efforts, l'investissement de l'état reste très insuffisant pour faire face aux besoins de la population en assainissement, en route, en service de santé et enfin d'éducation. Le VR et à travers lui le MEN ne réussit pas à faire face aux besoins en construction d'établissement et plus généralement en personnels qui font suite à la pression démographique (âge médian de la population de 17 ans et demi).

5. Le climat social

Les mouvements de grève sont fréquents dans l'île ainsi que les émeutes. Il s'agit souvent de revendications statutaires ou de mouvements localisés dans un village. Des barrages s'élèvent alors en travers des routes et certains lieux de l'île peuvent être paralysés. Le ton monte rapidement sur les barrages, il est vivement conseillé de ne pas essayer de les forcer...

On ne peut parler du climat social sans évoquer les reconduites à la frontière. A Mayotte, ce sont près de 26400 expulsions qui ont été enregistrées en 2010 ! La mission parlementaire qui s'est rendue dans l'île en 2006 considère que les étrangers clandestins représentent désormais plus d'un tiers de la population de Mayotte. Ils

travaillent de manière informelle dans tous les secteurs de l'économie, souvent dans des conditions scandaleuses. Nous nous battons pour faire respecter le droit à la scolarisation de nos élèves, quelle que soit leur origine. Nous dénonçons la chasse aux enfants de migrants... par des parents d'élèves jusque dans des classes de primaire et de maternelle. De même que nous dénonçons les expulsions ("décasages") de ressortissants comoriens (migrants légaux ou illégaux) installés illégalement sur certains terrains...

6. Ravitaillement et prix :

Le mouvement social contre la vie chère qui a paralysé l'île du 27 septembre au 9 novembre 2011 a eu le mérite de mettre en évidence le coût très élevé de la vie à Mayotte. La lutte s'est focalisée sur les prix de certains produits consommés par la population mahoraise (riz, huile, cartons d'ailes de poulets de 10kg à griller, cartons de blocs de viande congelée de 10kg à bouillir, boîtes de sardines à l'huile...).

De fait, les prix courants sont bien plus élevés que la sur rémunération de 40%... Celle-ci ne permettra donc pas aux collègues de maintenir leur niveau de vie.

En temps normal, l'approvisionnement sur l'île est assez régulier, on trouve de tout, mais pas à n'importe quel prix. La vie est chère à Mayotte. L'étroitesse du marché tant du côté de l'offre que de la demande, et le surcoût de l'éloignement laissent une grande marge de manœuvre aux distributeurs pour imposer leurs prix. Bien entendu, les produits frais correspondant au mode de consommation métropolitain atteignent des prix très élevés.

Il existe néanmoins des activités sportives et de loisir : clubs de sport (tennis, tennis de table, squash, foot, judo, équitation, volley, basket, fitness, arts martiaux...), cours de danse (salsa, zumba, classique, contemporaine...), école de musique, cours de dessin, plongée... mais ces activités sont parfois irrégulières et peuvent disparaître ou renaître d'une année sur l'autre. Il n'y a pas de salle de théâtre professionnelle ou de véritable cinéma, le weekend end est souvent animé: concerts de musique et soirées dansantes...

7. La sécurité sociale :

Une fois sur l'île il faudra vous rendre au local de la MGEN Mayotte pour transférer votre dossier. Un Espace Mutuel MGEN a été créé au Centre d'affaires Maharajah à Kawéni (espacemutuelmayotte@mgen.fr).

MFP Mayotte

Zone industrielle Nord 88, rue Albert Einstein F 72047 LE MANS CEDEX2

Tel : 02.49.79.00.05

Courriel : mfpmayotte@effigie.fr

Le tiers payant se met en place progressivement à Mayotte. L'adhésion des collègues à la caisse de Sécurité Sociale de Mayotte est gérée par la MGEN, qu'ils soient adhérents ou pas.

Attention, renseignez-vous bien auprès de la MGEN si vous êtes dans une situation médicale particulière. Pour les pathologies les plus graves, il est vivement conseillé de vous assurer

de l'existence de spécialistes sur place, voire de renoncer à votre mutation sur Mayotte. Des épidémies sont endémiques sur l'île comme la dengue plus récemment. Le SIDA s'étend aussi sur Mayotte. Les statistiques sont peu fiables par rapport à cette affection virale!

Le manque de médecins (libéraux et hospitaliers) est à prendre en compte également avant de venir à Mayotte. Nous nous trouvons ici devant un vrai désert médical... qui s'est amplifié récemment par le départ de nombreux praticiens devant l'insécurité générale et la dégradation des services publics. Les hôpitaux sont saturés en permanence il faut compter des heures d'attente pour bénéficier de soins. La carence de médecins libéraux fait que la moindre consultation banale devient un problème parfois insoluble. La plupart des collègues renoncent à Mayotte à l'hôpital et vont à la Réunion en cas de problème.

8. Le logement:

C'est l'une des difficultés pour les collègues nouvellement nommés dans l'île, notamment à Mamoudzou et sur Petite Terre, moins en "brousse" ou l'offre est devenue supérieure à la demande. Le manque de logements a entraîné une flambée des prix (à Mamoudzou, compter 1000 euros pour un T4, et entre 750 et 950 euros pour une maison de la SIM située en brousse.)



La Société Immobilière de Mayotte (SIM) gère des quartiers de petites maisons et des immeubles, à peu près dans toute l'île sauf au Nord. La SIM a longtemps détenu une sorte de monopole pour les locations de logements, mais elle a du mal à suivre le mouvement d'expansion de l'île. Les demandes de logement doivent être faites tôt.

Il faut constituer un dossier qui passe en commission. La SIM se comporte toujours comme une administration du XIXème siècle. L'avantage est que l'on peut visiter les quartiers sur internet mais les logements SIM sont souvent les moins sécurisés du marché....

En dehors de la SIM, plusieurs possibilités:

- Vous pouvez peut-être obtenir de meilleurs tarifs en louant à des particuliers (ceux qui possèdent des terres font construire de grosses maisons qu'ils louent) mais, dans ce cas-là, il vaut mieux être présent. La location à distance, sans visite préalable, peut réserver des surprises, du fait de la qualité des constructions. Electricité et plomberie sont les points faibles de beaucoup de logements. Il existe des sociétés immobilières privées qui sont plus chères mais dont le service est globalement bien meilleur qu'à la SIM.

Dans tous les cas, l'un de vos critères de choix doit être la sécurisation du logement (grilles aux fenêtres, portes blindées, etc.). Pour les femmes seules, évitez les maisons isolées, pensez à la colocation (qui se développe pour de multiples raisons...) ou aux immeubles.

Dans tous les cas, il est primordial d'anticiper son arrivée en réservant un logement. Dès l'annonce de votre mutation, prenez des contacts et partez en quête de votre location. Rappelez-vous que la rentrée se fait fin août. Il vous faudra très vite avoir un véhicule pour vos démarches et achats.

Faites-vous envoyer le 97-6 (journal gratuit de petites annonces de référence) en le demandant par courriel : le97-6@wanadoo.fr

9. La scolarité des enfants :

Nous connaissons tous l'attachement des collègues au service public. Et pourtant...

L'enseignement primaire public

Les petits avaient normalement cours le matin, du lundi au vendredi, de 7h à 12h. Cependant, le manque de locaux oblige souvent les écoles publiques à faire des rotations: une classe le matin, l'autre l'après-midi. De plus, la réforme des rythmes scolaires appliquée en partie à Mayotte en dépit des rotations et du manque de personnel qualifié a amené de nombreuses écoles à avoir des horaires « à la carte ». Actuellement il manque 500 salles de classes dans le primaire.

Pour les collègues qui voudraient inscrire leurs enfants dans le public, il vaut mieux se renseigner sur l'école en question, les locaux étant le plus souvent dans un état déplorable.

L'enseignement primaire privé ou associatif

Devant l'état lamentable des écoles publiques dans le premier degré, la majorité des collègues scolarise les enfants dans des structures privées ou le plus souvent associatives (gérées... et entièrement financées par les parents).

Ainsi de nombreux élèves sont scolarisés hors éducation nationale ! Les familles mahoraises qui ont les moyens scolarisent aussi de plus en plus leurs enfants dans ces structures.

Attention, il est souvent très difficile de trouver une place dans ces écoles, soyez prévoyants. Inscrivez-vous dès que vous avez reçu votre mutation pour être au moins en liste d'attente (comptez environ 2000 € par an et par enfant). **Venir à Mayotte avec des enfants est donc un réel problème.**

Nous ne cessons de dénoncer cette situation inacceptable d'une école à deux vitesses. Que l'on donne aux écoles publiques les moyens de jouer correctement leur rôle et **tous** y inscriront leurs enfants.

Vous trouverez une liste des crèches et écoles privées ou associatives en annexe.

10. Quitter Mayotte



Jusqu'en 2016, Air-Austral possédait le quasi monopole de la desserte aérienne au départ de Mayotte pour la métropole et la Réunion, le prix des billets d'avion en période de vacances scolaire atteignaient parfois des sommets pour ces destinations:

660 € pour la Réunion,

1300 € pour la métropole (1200 € en moyenne).

L'arrivée de compagnies low cost devrait permettre de baisser sensiblement le prix des billets (270€ pour la Réunion).

Pour les destinations proches comme Madagascar, les billets d'avion dépassent très souvent les 400 €. Il y a aussi des vols pour les Comores, le Kenya et le Mozambique.

Mayotte reste donc très enclavée, quitter l'île est un véritable problème auquel vous serez souvent confrontés surtout si vous venez en famille.

II. L'éducation à Mayotte

1. Les conditions d'enseignement

Du point de vue matériel, les classes sont peu dotées. Le matériel pédagogique devenu courant par ailleurs est ici souvent absent ou obsolète; l'utilisation des TICE relève dans la plupart des établissements du vœu pieux. Le SNES ne cesse de lutter pour l'amélioration des conditions de travail de chaque établissement. La situation est très variable d'un établissement à l'autre, voire d'une matière à l'autre: il faut tout l'engagement des collègues pour arracher ces améliorations pour vous... et les collègues qui allez suivre.

Les conditions de travail elles-mêmes sont difficiles: la chaleur (très peu de salles sont climatisées) et le bruit entraînent rapidement une fatigue importante. A ces difficultés récurrentes s'est ajoutée depuis quelques années l'explosion des effectifs dans les établissements mais aussi dans les classes du fait d'un retard de constructions scolaires... et d'une politique Vice-rectorale qui considère que le nombre d'élèves par classe « n'est pas une variable pertinente ».

LA DIFFICULTE PREMIERE EST DONC DEVENUE LE SUREFFECTIF DANS LES CLASSES: jusqu'à 30 élèves par classe en collège classé « Rep+ » mais aussi jusqu'à 38 élèves par classe de Lycée... record à battre à la rentrée prochaine !

Les élèves également sont souvent fatigués car ils se lèvent très tôt. Il faut ajouter à cela une restauration scolaire rare et, quand elle existe, insuffisante (pas de service de

cantine) et généralement peu engageante. Le niveau dans le secondaire est d'une faiblesse préoccupante au regard des résultats aux différentes évaluations et aux examens. La cause principale de cet état de fait est une mauvaise maîtrise de la langue française, qui n'est pas la langue maternelle de la plupart des Mahorais : à la maison, ils parlent le Shimaoré ou le Shibushi (malgache de Mayotte).

L'accueil des enfants dès l'âge de 3 ans dans le public n'en est encore qu'à ses débuts, et l'état du primaire (constructions scolaires en retard entraînant un système de rotations, classes peu dotées tant en matériel pédagogique qu'en fournitures pour les élèves, locaux délabrés, instituteurs peu ou mal formés...) expliquent également les difficultés d'apprentissage de nos élèves dans le secondaire.

En revanche, le comportement des élèves se modifie rapidement aux collèges qui connaissent désormais une situation comparable à celle rencontrée dans les banlieues métropolitaines. Les conditions de travail sont difficiles à très difficiles. Le problème principal est le sureffectif tant dans les établissements que dans les classes : des collèges de 1800 élèves... des classes à 30 élèves... dans toutes les séries. Au total, 7 collèges comptaient plus de 1500 élèves à la rentrée 2015. Le Ministère a en partie conscience de ces difficultés puisque tous les collèges sont devenus REP ou REP+ à la rentrée 2015 mais la baisse du nombre d'élèves par classe promise dans certains collèges Rep + n'a pas été respectée. 29 ou 30 élèves en 6ème et 5ème (même en collège REP+) étant la norme. A cela il faut ajouter un taux d'encadrement en personnels vie scolaire insuffisant pour des REP: par ex à Chiconi 1 surveillant pour 130 élèves alors qu'un collège REP de Seine St Denis a 1 surveillant pour 72 élèves, le rapport étant pour les CPE de 1/600 comparé à 1/260 dans le 93). De plus les problèmes de violence hors et dans l'établissement sont désormais observables dès le premier trimestre. Qui plus est le rythme des constructions ne suit pas la pression démographique qui augmentera inmanquablement les effectifs dans les années à venir.

Le climat dans les Lycées reste encore correct bien que les classes soient aussi surchargées et que beaucoup d'élèves n'aient pas le niveau requis.. L'absence d'offre suffisante de filières professionnelles après la 3ème, dans l'île, conduit beaucoup d'élèves à aller en Seconde générale, en situation d'attente, alors qu'ils sont loin d'en avoir le niveau.

2. Le projet éducatif du SNES



Notre projet éducatif pour Mayotte repose sur une analyse de la situation locale: nous ne pouvons nous satisfaire d'un système éducatif avec des résultats aussi faibles aux différentes évaluations (dernière académie pour les tests nationaux

d'entrée en 6^e^{me}). Actuellement 30 % des élèves sont non lecteurs à l'entrée en 6^e^{me}.

Nous sommes aussi atterrés par le taux de réussite des bacheliers Mahorais dans les études supérieures (seulement 6% des jeunes obtiennent un niveau bac + 2 au bout de trois ans).

Le cycle d'entrée en collège nous semble primordial. Nous pensons qu'il faut s'appuyer sur la qualification et la compétence d'enseignants de FLS (français langue seconde) que beaucoup de collègues possèdent et qui restent non utilisées. Une sixième en deux ans serait aussi une solution pour beaucoup d'élèves qui ne maîtrisent ni lecture ni calcul à leur entrée au collège.

Le Vice-rectorat prend enfin cette demande au sérieux et s'engage sur un plan de formation FLS.

Les programmes de certaines disciplines devraient être adaptés au contexte local (Histoire-Géographie notamment), même si nous considérons toutefois qu'il faut garder comme objectif final les examens nationaux.

De manière globale, nous pensons que l'enseignement à Mayotte doit bénéficier d'une politique très ambitieuse ... qui se concrétise par une forte baisse des effectifs par classe, en Collège comme en Lycée.

En plus de la fameuse « réforme des collèges », on voit des conseils de classe où l'on ne prend plus en compte les notes... mais des « smileys », des pressions de chefs d'établissements sur les collègues, notamment contractuels, qui n'ont pas une notation assez « positive »... Bref, un « champ d'expérimentation » pédagogique qui devance celui de la métropole... et qui est source de désillusion (en témoigne les taux catastrophiques de réussite lors de la 1^{ère} année post-bac) et de désinvestissement pour les élèves et pour leur famille à plus ou moins court terme. Pour éviter le recours à cet expédient, la politique d'orientation dans l'île doit être en même temps plus réaliste et plus ambitieuse en termes de diversité des filières professionnelles.

La structure éducative des lycées nous semble déséquilibrée, avec un poids disproportionné de la filière STMG (plus d'un élève de lycée sur deux). La filière technologique tertiaire ne saurait pallier un enseignement professionnel peu diversifié. Pour ce qui est de l'enseignement professionnel, les filières Commerce, Secrétariat et Comptabilité accueillent la majorité des élèves. Une forte proportion de jeunes entre en seconde générale parce qu'ils n'ont pas obtenu une place en Bac Pro et BEP. Par ailleurs, l'enseignement professionnel est très limité en choix de filières et manque cruellement de moyens matériels.

3. Mutations intra et vœux d'établissements

Les particularités de l'intra à Mayotte :

La note de service « mutations intra » n'est toujours pas parue ce jour... mais elle reprendra à quelques détails près celle de l'an dernier.

Avant d'enregistrer vos vœux, prenez le temps de prendre en compte les informations qui suivent. Elles n'ont pas une valeur absolue, chaque situation relevant d'une appréciation individuelle, mais elles peuvent vous aider lors de vos choix.

N'omettez pas de consulter la liste des postes à complément de service (qui apparaîtra sur le site du vice-rectorat au moment de l'intra), car si vous êtes affecté dans un établissement que vous avez demandé et qui correspond à ce type de vœux, vous ne pourrez plus le refuser; certains collègues doivent partager leur service sur 3 établissements!

Vos vœux :

Il existe actuellement 22 collèges et 12 lycées (en comptant le collège de Ouangani qui accueillera ses premiers élèves en janvier 2017 et le lycée de Mamoudzou Nord qui sort de terre actuellement et qui accueille déjà des Secondes dans les collèges voisins) qui sont implantés un peu partout sur l'île. Enseigner ou habiter dans un de ces endroits ne présente pas les mêmes avantages. Il faut impérativement tenir compte des temps de trajet et non des distances kilométriques! En quelques années, presque tous les établissements du second degré sont devenus surchargés! A court comme à moyen terme, si le gouvernement, ici comme en métropole ne réalise pas son engagement de « priorité à l'éducation » en accélérant le rythme des constructions notamment, il n'y a pas de raison que cela change!

Crise de recrutement oblige, les vœux des nouveaux arrivants, s'ils sont bien faits – et nous vous engageons à nous consulter bien avant l'ouverture du serveur du mouvement intra- sont largement satisfaits. Mais la crise de recrutement des enseignants n'a pas que des avantages pour de mouvement intra.

L'an passé, nous avons réussi à débloquentous les postes de Lycée... mais aussi de nombreux postes de collèges qui empêchaient une mutation. Pourtant, la tentation du Vice-rectorat de bloquer des postes est toujours très importante: dans nombres de collèges, les contractuels sont devenus majoritaires! Ainsi, nous devons lutter chaque année contre le blocage de postes qui paralyserait tout mouvement.

Les régions de Petite Terre et de Mamoudzou et environs sont très citadines et concentrent la grande majorité des commerces et des services de l'île. La SIM y est fortement présente. Nous vous conseillons -si vous avez des problèmes de santé ou encore des enfants en très bas âge- de demander en priorité ces communes. Mais les embouteillages, le bruit et les problèmes liés à l'insécurité constituent des inconvénients qu'on ne peut plus ignorer. Les élèves y ressemblent de plus en plus à ceux de métropole ou de La Réunion, et de nombreux collègues présents depuis un certain temps à Mayotte ont été surpris par les changements de comportements. De plus **les établissements de la zone sont particulièrement surchargés (Collèges à 1800, Lycée de Mamoudzou à 2600).**

La région Centre (Combani, Tsingoni, Kahani, Coconi...) offre un compromis intéressant pour ceux qui veulent profiter en même temps des avantages de la proximité de

Mamoudzou (1/2 heure) et de la qualité de l'environnement des plages et de la végétation tropicale. Combani se développe rapidement et offre les services commerciaux de base. La SIM y dispose d'un important parc immobilier, et à partir de cette région, les collègues peuvent atteindre la plupart des établissements scolaires (sauf ceux du sud) en une heure.

La région de Sada est au centre ouest. Pharmacie, médecin et infirmiers y sont présents et pour les urgences hospitalières, il y a l'annexe de l'hôpital de Mamoudzou à Kahani (10 minutes). A l'exception des services plus rares, l'essentiel des besoins peut être satisfait dans les commerces de Chiconi (5 minutes) ou de Combani (15 minutes). Les nombreuses plages du Sud et quelques structures touristiques permettent la détente.

Le Nord-Ouest est réservé aux adeptes de la nature. Les paysages y sont dignes des cartes postales. Habiter dans le Nord permet de s'immerger rapidement dans une culture mahoraise authentique. La population y reste accueillante. Mais il faut savoir que les conditions de vie y sont spartiates. Le Nord est éloigné de tout. Il n'y a ni services, ni écoles privées et très peu de commerces. La plus proche station d'essence est à Dzoumogné et Mamoudzou à une heure. Peu de médecins libéraux (quelques dispensaires qui offrent une médecine de base) et les coupures d'eau ou d'électricité n'y sont pas rares.

La SIM n'y est pas implantée. Pour vous loger, il vous faudra frapper aux portes. Si vous avez des problèmes de santé (physiques ou psychologiques) ou bien encore des enfants en très bas âge, il vous faudra prendre en compte cet éloignement. Les élèves ont de réelles difficultés scolaires et il n'est pas rare en collège et même en lycée d'enseigner à des élèves qui ne maîtrisent pas la langue française.

Des vœux mal formulés ou des faibles barèmes vous conduiront souvent (en extension) dans les établissements du Nord de l'île.

Le Sud: pour certains, c'est la plus belle partie de Mayotte, la plus authentique (avec le Nord-Ouest). Des possibilités de logement à la SIM (Bandrélé, Tsimkoura, Kani-Kéli) ou chez les particuliers Vous y trouverez toutefois les plus belles plages mais souvent sales, sauf N'Gouja, et quelques restaurants. Comptez une heure de trajet pour vous rendre de Kani-Keli à Mamoudzou.

Il est impératif de hiérarchiser ses vœux en partant d'établissements et en élargissant vers des groupes de communes pour signifier clairement vos préférences. Si vous ne le faites pas, l'administration pourra le faire pour vous par la procédure d'extension qui pourra alors vous nommer n'importe où sur l'île. Seul le barème permettra de départager les collègues.

Les commissaires paritaires du SNES sont à votre service pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter: mayotte@sn.es.edu. Nous sommes les seuls à pouvoir vous renseigner efficacement.

III. Etat des lieux:

1. Crise de recrutement

La crise de recrutement actuelle (42 % de contractuels recrutés cette année dans le second degré, (5% en 2011) ne pourra trouver de solution que si le gouvernement et le vice-rectorat prennent la mesure de la situation. Il s'agit d'inciter les collègues à venir participer à l'indispensable effort de construction du département par l'éducation, en améliorant leurs conditions de séjour et d'enseignement.

Pour cela, il faut que le Ministère adapte très vite sa gestion des personnels à ce nouveau statut départemental. Les mesures récentes ne vont pas toujours dans ce sens:

L'Indexation de tous les non titulaires du MEN au même titre que les titulaires sur 4 ans est un point positif que le SNES a obtenu par l'action en 2013.

Mais le gouvernement, depuis cette même date, s'est acharné à dissuader les collègues de venir à Mayotte en:

Baissant les rémunérations par la publication du décret du 28 octobre 2013, baisse déjà sensible aujourd'hui (plus de prise en charge du billet et du déménagement pour les collègues justifiant de moins de 4 années d'ancienneté en métropole ou en DOM ni de billet « inter-séjour ») et qui prendra son plein effet en 2017 par la création d'une Indemnité de Sujétion Géographique (ISG) de 20 mois pour 4 ans par couple et plus par agent.

Baissant le pouvoir d'achat par la création d'une fiscalité confiscatoire sur les Indemnités d'éloignement et l'ISG.

Baissant les bonifications retraite rétroactivement de la moitié à un tiers depuis le 1^{er} mars 2011.



1. Se syndiquer au SNES

Avec plus de 500 adhérents, 70% à 80% des élus aux CAPL et CCPL, le SNES-FSU est de loin la **force syndicale la plus puissante, la plus représentative et la plus revendicative du 2nd degré**. Nous sommes profondément attachés à la défense individuelle et collective des collègues.

Au vu de l'éloignement de la métropole, la défense des personnels passe nécessairement par un rapport de forces au niveau local.

Lors des années passées nous avons lutté:

Pour le maintien d'un congé administratif;
pour une politique éducative plus ambitieuse dans l'île avec en particulier le classement en Education prioritaire de tous les établissements de l'île;
pour un système d'inspections tenant compte des particularités locales;
pour le paiement rapide des différentes indemnités;
pour la création de congés de formation pour les titulaires et les non titulaires ;
pour la création d'un barème de Hors-classe des certifiés limitant l'arbitraire ;
pour la transition vers un nouveau statut des enseignants à Mayotte qui garantisse l'attractivité;
pour l'extension de l'indexation des salaires aux non titulaires ;
Pour le respect des engagements de l'Etat (fiscalité, respect du décret de 1996...)...
Et aujourd'hui pour une revalorisation des conditions de séjour qui enrayer la crise de recrutement actuelle, créée par le gouvernement.

Nous demandons, en plus une indexation au moins égale à celle du département voisin de La Réunion (53%) :



La réécriture des décrets 2013-314 du 15 avril 2013 et du décret du 28 Octobre 2013:

Une ISG par fonctionnaire
Maintien de la majoration de 10% pour le conjoint et 5% par enfant à charge quel que soit leur lieu de résidence.
Paiement des différentes fractions de l'indemnité en fonction de l'indice acquis au moment où celle-ci devient payable.
Paiement de l'ISG à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans quel que soit

le département considéré.

Un réaménagement de la fiscalité des IE et ISG tant que la fiscalité globale n'est pas égale à celle des autres DOM et que le département souffre toujours d'un manque d'attractivité. De fait la décision d'imposition va dès cette année exclure nombre de fonctionnaires des

droits sociaux qu'ils avaient en métropole (allocations familiales, bourses...). Cela se traduirait sur la feuille d'impôt par un passage des indemnités en revenus exceptionnels.

Décret « voyages » de 1989 : Le SNES Mayotte dans le cadre de l'intersyndicale se bat pour un versement de l'IFCR à 100% sans condition de durée de service pour les collègues volontaires pour venir à Mayotte.

Maintien des bonifications retraite hors d'Europe et maintien du taux maximal pour Mayotte

(50%) abaissé à 33% depuis mai 2014 ...

Indemnité de résidence: porter celle-ci au maximum (3%) compte-tenu du coût de la vie.

Sécuriser les réintégrations après un séjour à Mayotte par:

Le respect de l'académie d'origine (sécuriser l'académie d'origine pour tous les personnels). Points, bonification d'ancienneté pour les règles de mutations inter académiques :

Le classement en Rep ou Rep + de toutes les écoles primaire et de tous les collèges de Mayotte accorde une bonification importante au bout de 5 années d'exercice. Il faut étendre cette mesure à tous les lycées généraux et professionnels... qui recrutent sur des bassins entièrement en Rep ou Rep +.

Permettre les mutations vers le Pacifique en enlevant Mayotte du décret 96-1026.

Obtenir la reconnaissance de la difficulté à exercer sur le département: nous demandons à bénéficier du système des ASA (Avantages Spécifiques d'Ancienneté) pour tous les établissements classés en Rep et Rep + ou d'obtenir une valorisation du séjour à Mayotte dans le cadre du nouveau système instauré par le PPCR.

Pérenniser le remboursement partiel de loyer: compte-tenu de la difficulté croissante des fonctionnaires à se loger à Mayotte, nous demandons un calcul plus favorable de ce remboursement et la généralisation à tous les agents de la Fonction publique locataires.

I) Respect des engagements de l'Etat : L'histoire récente montre à quel point la désinvolture de l'Etat envers ses agents mutés à Mayotte est délétère (engagements du respect du décret de 1996 pour les agents mutés avant le 1er janvier 2014, de la non fiscalisation de la fraction de l'IE des collègues arrivés en 2010 et 2012...).

En outre, comme en métropole, nous contrôlons efficacement la régularité des opérations de mutation et de promotion lors des commissions administratives paritaires. Nos interventions sont incessantes et permettent la correction de très nombreuses confusions de l'administration.

Défendez-vous, défendez la profession! Syndiquez-vous au SNES!

2. Les conditions de rémunérations spécifiques à Mayotte

Le Décret n° 2013-965 du 28 octobre 2013 portant application de l'indemnité de sujétion géographique aux fonctionnaires de l'Etat titulaires et stagiaires et aux magistrats affectés à Mayotte distingue plusieurs cas de figure.

>Les arrivants 2014, 2015 et 2016

-Les arrivants d'août 2016 touchent l'IE minorée transitoire... comme ceux affectés à Mayotte entre le 1er janvier 2014 et 31 décembre 2016. Ils toucheront l'IE minorée en 4 versements annuels et l'indexation de salaire en plus.

Régime transitoire :

Les collègues affectés au 1^{er} janvier 2014 et avant le 1^{er} janvier 2017 toucheront l'IE selon le tableau suivant :

arrivant	en 2016	Indexation
1ère année	6	30%
2ème année	5	40%
3ème année	5	40%
4ème année	5	40%
Total	21	

FISCALISATION de l'IE effective depuis cette année

> Les nouveaux arrivants 2017: une catastrophe annoncée : Les collègues nommés à compter du 1er janvier 2017 percevront une indexation de 40% + une Indemnité de sujétion géographique (ISG) à Mayotte. Calculée sur une durée de 4 années, l'ISG est fixée à 20 mois du traitement indiciaire (brut) payée en 4 fractions : lors de l'installation, en fin de 2ème année, en fin de 3ème année, en fin de 4ème année.

Une majoration de 10% pour le conjoint et 5% par enfant à charge à condition qu'ils accompagnent le fonctionnaire à Mayotte (art 5 décret d'avril 2013 où Mayotte est ajoutée par le décret d'octobre) ce qui est un recul par rapport à aujourd'hui.

Paiement de l'ISG qu'à un seul agent pour les postes doubles (article 6 du décret d'avril où le mot Mayotte est ajouté par le décret d'Octobre). C'est un point central et un recul très important qui s'ajoute aux 20 mois au lieu des 26 promis.

Ajoutons à ceci que l'ISG est fiscalisée depuis sa création. La différence est encore plus forte avec l'IE actuelle. On revient à la « négociation » d'avril et juin 2013 qui n'a jamais eu lieu: un fort recul des rémunérations pour les nouveaux arrivants 2017.

Le SNES a fait le calcul des pertes occasionnées par les décrets de 2013 rapportées à la situation précédente sous les décrets de 1996. Sans compter les baisses dues aux diverses mesures réglementaires et pour ne s'en tenir qu'aux indemnités d'éloignement et de sujétion géographique, la différence sur 4 ans pour un couple de collègues est de 42 mois en moins et pour un collègue seul de moins 12 mois.

>Les « résidents »: Les collègues qui font valoir un CIMM à Mayotte ne touchent pas l'ISG à compter du 1er novembre 2013... sauf s'ils viennent de l'étranger. N'hésitez pas à nous contacter pour ce cas particulier.

Ils toucheront en revanche l'indexation depuis le 1 janvier 2013 de 5% puis 10% en janvier 2014, 20% en janvier 2015, 30% en janvier 2016 et 40 % en janvier 2017.

> Mutations et Académie d'origine:

L'annexe VI de la note de service publiée au BO du 7/11/13 a modifié en profondeur l'avenir des mutations pour Mayotte parallèlement à la mise en place d'un nouveau régime de rémunération, tout ceci entrant dans le cadre du changement de statut de Mayotte (alignement sur le régime existant des DOM).



Chaque collègue muté à Mayotte pourra ensuite, à chaque mouvement ultérieur, demander sa mutation selon les règles communes ou obtenir, s'il le demande, le retour dans son académie d'origine (voir plus haut).

Rappelons, que cette note de service est annuelle et qu'elle est révisable chaque année...

Le MEN nous affirme qu'il ne compte pas faire perdre leur académie d'origine aux collègues... « avant 10 à 15 ans ». Compte tenu de notre expérience récente sur les différents engagements de l'Etat... nous ne pouvons donner aucune assurance aux collègues sur cette question.

De plus malgré la « normalisation » de Mayotte les collègues qui veulent demander la Polynésie, la Nouvelle- Calédonie ou Wallis et Futuna en quittant le département sont toujours interdits de mutation par le MEN (non modification du décret 96-1026).

Attention: ne pas demander de détachement simultanément à une demande pour Mayotte car la Vice-Rectrice s'opposera systématiquement à votre détachement et vous serez contraint à venir ici.

>Le transport : l'Indemnité Forfaitaire de Changement de Résidence (I.F.C.R.).

Les modalités de prise en charge du voyage ont régressé.

Le Ministère prend en charge le prix du billet d'avion et du déménagement pour le fonctionnaire muté à Mayotte et sa famille (les enfants doivent avoir moins de 20 ans et être rattachés fiscalement aux parents). Pour en bénéficier, **il faut dorénavant justifier de 4 ans d'ancienneté en métropole ou dans le même DOM...et le remboursement subit un abattement de 20%**. Ces frais sont pris en charge par l'académie d'origine et non par Mayotte. Les transports province/Paris sont aussi pris en charge, mais leur remboursement est parfois long, pensez à conserver vos billets de train ou d'avion.

Attention, les collègues en provenance de l'AEFE ou plus généralement en provenance d'un détachement n'auront pas droit à la prise en charge du voyage! Une régression récente et supplémentaire de notre situation.

Seul l'arrêté de mutation est nécessaire pour obtenir l'I.F.C.R., toute autre demande de votre académie est non avenue (nombreux sont les rectorats qui multiplient les demandes d'information pour ralentir les paiements). Contactez le SNES Mayotte pour tout problème de calcul de l'IFCR.

Attention,

- le droit à l'IFCR et au billet d'avion pour le conjoint est soumis à un plafond de ressources. Une des deux conditions suivantes doit être respectée:

1- le conjoint ne doit pas avoir de ressources supérieures à l'indice 340 (soit à ce jour 17 835€/an) ou

2- les ressources du couple ne doivent pas dépasser 3,5 fois l'indice 340 (soit à ce jour 62 422,5 €/an).

Le SNES revendique le paiement d'une I.F.C.R. pour tous les collègues nommés sur l'île, sans condition d'ancienneté ou d'origine.

> **Fin du congé administratif/ Fin du billet inter-séjour**

Le congé administratif de fin de séjour disparaît pour les nouveaux arrivants, tout comme le billet « inter-séjour » au bout de 2 ans. Ils sont remplacés par un congé bonifié... qui accorde tous les 3 ans un billet pour la métropole ou votre DOM d'origine mais avec désindexation du salaire... ce qui dans de nombreux cas de figure ne présente pas d'intérêt financier.

> **Les bonifications retraite**

A Mayotte, comme tous les personnels qui ont effectué une partie de leur carrière hors d'Europe, nous bénéficions d'une bonification de trimestres. Elle doit compenser les conditions d'exercice et de vie parfois très difficiles que vivent ces personnels. A Mayotte, jusqu'à 2011, cette bonification était de 0,5 : deux années travaillées

donnaient 1 année de bonification.

Mais depuis mai 2014 les services de pension n'appliquent plus qu'une bonification d'un tiers... sans que le code des pensions n'ait été changé! **Une action juridique du Snes national est en cours.** Par ailleurs, la nouvelle loi sur les retraites prévoit que ces bonifications n'entreront plus dans le calcul de la surcote. Ainsi, les personnels qui, grâce à ces bonifications, sont susceptibles d'avoir un nombre supérieur d'annuités, n'en verront pas l'effet financier. Cumulé au départ à 62 ans imposé, c'est la double peine!

La menace pèse à nouveau sur ces bonifications. Nous tenons ici à rappeler aux collègues qui auraient déjà acquis dans leur carrière des droits à bonifications, qu'ils ne pourront les faire valoir que si, au moment de leur départ à la retraite, ces bonifications sont toujours validées par la loi. RIEN n'est acquis avant cette date! Ainsi, fin 2008, le projet de loi sécurité sociale prévoyait l'annulation - forcément rétroactive - de ces bonifications pour les DOM-COM. Il a fallu la mobilisation des collègues (1000 manifestants à Nouméa) et l'appui de la FSU nationale pour faire échouer cette nouvelle dégradation de nos retraites. **Nous restons bien évidemment mobilisés sur ce dossier.**

Perspectives après Mayotte

Nous conseillons aux collègues désireux de venir à Mayotte de garder à l'esprit qu'il est nécessaire de rester 4 ans pour bénéficier de la totalité de la nouvelle ISG (indemnité de sujétion géographique) et de l'IFCR. Pour avoir les 100 points de bonification de mutation, il faudra rester 5 ans.

Souvenez-vous que, si vous partez à l'AEFE détaché en tant que résident, vous n'aurez pas droit à l'IFCR. Il faut savoir, de plus, que le détachement n'est pas de droit et que le VR donne souvent des avis défavorables.

Enfin le départ de Mayotte pour les collectivités du Pacifique est pour l'instant interdit par le décret 96-1026.

IV. Préparer son arrivée

1. Le déménagement:

Plusieurs sociétés existent à Mayotte. A l'heure actuelle, nous ne pouvons recommander aucune compagnie en particulier. Certaines sont plus fiables que d'autres, mais il n'existe dans ce domaine aucune certitude, car toutes sont tributaires du bateau qui transportera votre déménagement. Or, les contraintes de la navigation maritime ne permettent pas de certifier à 100 % la date d'arrivée d'un navire. Un conseil: prévoir large pour les dates. Il vaut mieux que votre déménagement arrive 15 jours avant plutôt qu'un mois après votre arrivée.

Surtout, faites attention à la manière dont sera assuré votre déménagement et conservez factures et photographies des objets de valeur. Il est vivement conseillé

d'apporter un grand soin à la rédaction de votre inventaire carton par carton, car c'est sur cette base que vous pourrez être remboursé le cas échéant.

Vous pouvez aussi louer à une société et expédier vous-même un conteneur. Prenez soin de bien disposer les objets à l'intérieur et prévoyez une mezzanine si vous emportez votre véhicule (cette opération doit obligatoirement être réalisée par des dockers professionnels). Cependant, si vous optez pour cette solution, vous devrez payer en sus les démarches de dédouanement et de transport jusqu'à votre domicile. Ce qui semble économique au départ ne l'est plus forcément à l'arrivée. Mais cela peut s'avérer payant car cela vous évitera de faire tous les magasins de Mayotte pour trouver au final des produits de basse qualité.

Vous disposez de 6 mois pour faire venir vos affaires personnelles en franchise, dans les mêmes conditions que lors de votre arrivée dans l'île.

En arrivant à Mayotte, vous pourrez être amenés à payer de lourdes taxes sur certains objets (le véhicule par exemple si vous le possédez depuis moins d'un an). Ces taxes sont une source de revenu non négligeable pour le conseil départemental de Mayotte et on ne vous en fera pas grâce. Renseignez-vous auprès des services douaniers afin de prévoir ces dépenses dans votre budget.

Qu'emporter ?

Pour lutter contre les risques du paludisme, dengue ou autre chikungunya, le plus simple et souvent le plus efficace est la prévention. Votre effort dans ce domaine doit porter sur l'équipement: moustiquaires imprégnées, produits corporels... Consultez votre médecin pour un avis médical professionnel.

Le mobilier doit être simple et solide. L'électroménager, matériel HI-FI, TV et vidéo peuvent être achetés sur place: vous éviterez d'attendre votre réfrigérateur ou machine à laver qui se trouvent dans le déménagement. N'emportez pas de matériel de luxe, car les vols sont fréquents et les appareils souffrent de l'humidité.

Vous pouvez emporter votre ordinateur et son équipement, mais attention, un onduleur ainsi que des prises anti-surtension sont vraiment indispensables, vu les coupures intempestives et inattendues d'E. D.M. (Electricité de Mayotte).

L'ADSL à Mayotte est présente depuis avril 2012. Seules quelques zones du Sud de l'île ne sont pas encore bien desservies. SFR, Orange et Only sont les trois opérateurs de téléphonie mobile présents sur l'île à cette heure. Comparez les tarifs et les forfaits proposés avant de faire votre choix.

Apportez votre propre documentation pédagogique et vos manuels scolaires car vous ne trouverez pas grand- chose sur place.

Emporter la voiture?

Elle est indispensable à Mayotte. Quelques collègues nommés ne possédant pas le permis se sont retrouvés dans des situations souvent cauchemardesques (affectation sur deux, voire trois établissements, domicile éloigné du lieu de travail...). Le réseau routier est par endroits en (très) mauvais état. Amateurs de deux roues: attention à la saison des pluies, aux nombreux virages, au gravier ou à la boue sur le bord des routes, et aux nombreux animaux qui circulent librement. On compte les déplacements en temps et non en kilomètres: une heure en moyenne pour 40 km. Vu l'état des routes, de la qualité des carburants et du climat, les véhicules souffrent beaucoup à Mayotte.

Vous avez la possibilité d'acheter des véhicules d'occasion sur place, mais il est conseillé de le faire avant juillet, lors du départ des collègues en fin de séjour. En septembre, les véhicules en bon état deviennent rares et très chers. Le prix du neuf est sensiblement supérieur à celui de métropole mais, si vous comptez le prix du transport et les taxes, vous pouvez faire des économies. Comparez les prix.

Si vous décidez d'importer votre véhicule, vous devez en être propriétaire depuis au moins un an (carte grise à votre nom) pour éviter d'être fortement taxé. Evitez d'emporter un véhicule trop sophistiqué, car l'entretien et les réparations seront alors facteurs de préoccupation (de nombreuses pièces détachées manquent). Les marques françaises présentent l'avantage de pouvoir trouver plus facilement des pièces détachées. **Dans tous les cas le budget automobile est très élevé (coût des voitures, pneus, réparations).**

2. Quelles démarches AVANT le départ?

Consultez régulièrement le site du Vice-Rectorat et son livret d'accueil angélique ... pour les démarches administratives. N'oubliez pas vos vaccinations.

Prenez contact avec votre rectorat d'origine pour demander le paiement de l'indemnité d'éloignement (IE) et de l'indemnité forfaitaire de changement de résidence (IFCR).

Lorsque vous déposez vos demandes d'IE et d'IFCR, conservez un double que vous aurez fait visé et daté par l'administration. L'IFCR doit être payée avant votre départ à Mayotte, soit courant juillet, l'IE si possible aussi. Relancez la DAF de votre Rectorat en juin-juillet!

Vous pouvez aussi faire une demande d'avance sur salaire (deux mois de traitement brut) afin d'anticiper tout problème financier lié à votre installation. Il suffit d'en faire la demande à votre rectorat d'origine par courrier simple.

Avant votre départ de métropole, assurez-vous que votre rectorat d'origine a bien transmis votre **certificat de cessation de paiement** au vice-rectorat de Mayotte. Pour plus de tranquillité, demandez une copie.

D'une façon générale, conservez toujours une preuve (reçu de l'administration, accusé de réception) de vos dépôts et autres démarches afin de pouvoir défendre vos droits en cas de litige ou de retard. Le tribunal administratif ne vous donnera raison que si

vous présentez ces documents.

De même, conservez votre carte d'embarquement, elle peut vous être demandée par votre établissement d'affectation afin d'attester votre date d'arrivée à Mayotte... **mais aussi pour la prise en charge de l'indexation, celle-ci, grâce à nos efforts, devant avoir lieu au jour de votre arrivée à Mayotte... et non à celui de la prérentrée.**

Enfin, dès votre arrivée, si vous constatez des difficultés pour recevoir les indemnités qui vous sont dues, contactez le SNES - MAYOTTE, qui vous DEFENDRA efficacement.

A votre arrivée, n'oubliez pas de vous syndiquer au SNES, car vous rencontrerez de toute évidence des difficultés lors de votre arrivée (paiement des salaires, des indemnités, remise en cause de nos statuts et de nos conditions de séjour...).

ANNEXE I : Petite Histoire de Mayotte

Mayotte, île volcanique formée il y a 8 millions d'années, est la plus ancienne des quatre îles de l'archipel des Comores. Modelé par l'érosion, son relief est peu élevé tandis que ses côtes sont très découpées avec de nombreuses baies et îlots. Une barrière de corail l'enserme pour constituer un des plus vastes lagons du monde. Le climat tropical, la végétation et la faune traduisent l'influence de l'Afrique et de Madagascar.

La population de l'île, de peuplement récent, est le fruit de nombreuses migrations. Dès les VII^e et VIII^e siècles, des populations africaines bantoues et malaisiennes austronésiennes s'y établissent. Elles sont suivies au IX^e siècle par des navigateurs issus du Moyen Orient qui introduisent l'Islam. Mayotte est alors un lieu de production métallurgique où se rencontrent de nombreuses cultures de l'océan Indien.

Avec le déclin de la présence malgache aux XII^e-XIII^e siècles, l'île entre sous l'influence de la côte africaine swahilie. Elle est réputée au XVI^e siècle pour l'exportation d'esclaves vers le monde musulman. A cette époque, Mayotte est gouvernée par des sultans originaires de la côte africaine swahilie: les shiraziens. Pendant cette période de prospérité, des cités se développent sur sa côte occidentale. En raison des récifs qui l'entourent, peu de navires européens y relâchent entre le XVI^e et le XVIII^e siècles, mais ceux-ci nous livrent d'intéressantes descriptions.

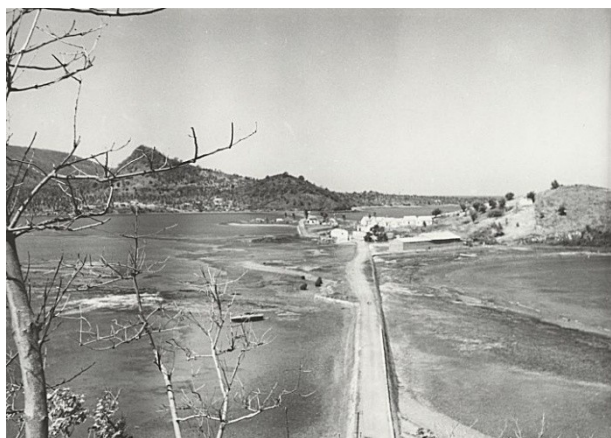
Les guerres et troubles du XVIII^e siècle amorcent un important déclin démographique: la population, supérieure à 15 000 habitants au XVII^e siècle s'effondre à 3 000 au premier quart du XIX^e siècle. Dans le jeu d'influence des puissances occidentales dans l'océan Indien, Mayotte intéresse particulièrement la France qui l'acquiert auprès de son dernier sultan, un malgache, le sakalava Andriantsouli en 1841.

L'île, à l'écart des routes maritimes, ne devient pas un port de guerre ou de commerce. L'administration coloniale encourage l'installation de planteurs qui entre 1850 et 1900 cultivent la canne à sucre. Ces activités périssant, elles sont remplacées par la culture de la vanille et l'introduction de l'ylang au début du siècle dernier. Mayotte et les autres îles des Comores, auxquelles le protectorat a été étendu en 1890, entrent sous l'administration du gouvernorat général de Madagascar avant la première guerre mondiale.

En 1945, l'archipel des Comores obtient le statut de collectivité d'outre-mer. Le déplacement de la capitale de la collectivité de Dzaoudzi à Moroni marque le début du ressentiment mahorais face aux comoriens (et non face à la France, responsable de la faiblesse du budget alloué à la collectivité). Celui-ci atteint son paroxysme à l'occasion de l'indépendance des Comores, lorsque les Mahorais décident de rester français.

Plusieurs consultations ont par la suite confirmé cette volonté des Mahorais de rester français pour ne pas être comoriens. Mayotte est aujourd'hui un département. Pourtant le niveau de vie de sa population est parmi les plus faibles d'outre-mer.

Mayotte comptait en 2012, selon l'INSEE, 212 000 habitants, dont un tiers est d'origine comorienne (principalement de l'île voisine d'Anjouan). L'île a vu en quelques années s'installer la modernité avec ses avantages et ses inconvénients. Si beaucoup d'espoirs sont placés dans le tourisme et l'aquaculture, l'île reste économiquement très dépendante de la métropole. De nombreux Mahorais vivent à la Réunion ou en Métropole.



ANNEXE 2 : petit tableau comparatif des rémunérations Mayotte-COM

	Durée du séjour	Indexation	Indemnité de sujétion Géographique (par séjour de 2	TOTAL sur 2 ans salaires + indemnités	TOTAL sur 4 ans salaires + indemnités	Indemnité de résidence	Congés administratifs
MAYOTTE (DOM)	illimitée	1,4 à partir du 2017	10 mois bruts... <u>mais limités à un seul agent en cas de poste double.</u>	34 mois	68 mois	0%	Disparition
WALLIS et FUTUNA (COM)	2 années scolaires (renouvelable)	2,05	18 mois brut	67,2 mois	134,4 mois	3% indexée	(2 mois confondus avec les
NOUVELLE CALEDONIE (COM)	2 années scolaires (renouvelable)	1,73 à 1,94	14 mois	de 55,52 à 60,56 mois	de 111,04 à 121,12 mois	3% indexée	scolaires) 2 mois mais délais de 21 jours pour partir du territoire
POLYNESIE (COM)	2 années scolaires (renouvelable)	1,85 à 2,06	10 mois brut	de 54,4 à mois	59,44 de 108,8 à 118,88	3/o indexée	2 mois mais délais de 14 jours pour partir du territoire... avant une nouvelle offensive)
St PIERRE et MIQUELON (Collectivité territoriale)	illimitée	1,85	12 mois/2ans	56,4 mois	112,8mois	0%	Idem (2 mois confondus)

ANNEXE 3 LISTE (non exhaustive) DES CRECHES ET ECOLES PRIVEES OU ASSOCIATIVES

LIEU	CRECHE	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE
Petite Terre	- Les Beaux Enfants (Pamandzi) : 0269 60.07.43	APEEM (Dzaoudzi): 0269 60.07.34 Les Colibris (Dzaoudzi) : 0639 20.36.47 = Les Pitchounes (Pamandzi) : 0269 60.04.96	Les Colibris (Dzaoudzi) : 0639 20.36.47 = Jadesiane (Dzaoudzi) : 0269 60.06.11 Mongome (Pamandzi) : 0269 60.12.59
Mamoudzou et environs	- Les Beaux Enfants (Mamoudzou) : 0269 61.09.00 = Les P'tits Loups (Kavani) : 0269 61.17.23	AMPE (Mamoudzou): 0269 61.16.58 Couleurs d'Epices (Kaweni) : 0639 25.80.82 Les P'tits Loups (Kavani) : 0269 61.17.23 Oulingo Mayaya (M'Tsapéré) : 0269 61.33.14 Terre d'Epices (Passamainty): 0639257004 Fleur d'Ylang(Tzoundzou2) : 0269 60.36.59	Les Roussettes (Mamoudzou) : 0269 61.26.21 Couleurs d'Epices (Kaweni) : 0639 25.80.82 Vanille Chocolat (Kaweni) : 0269 61.71.99 Les Flamboyants (Majikavo) : 0269 61.55.17 Je Veux Savoir (Majikavo) : 0269 62.39.04 Frimousse (Kavani) : 0269 61.24.98 Fleur d'Ylang (Tzoundzou 2) : 0269 60.36.59
Centre	= Kara Raouki Titi(Combani): 0269 62.43.17 = Owa Zaza (Sada)	= Kara Raouki Titi(Combani): 0269 62.43.17 = Nyamba (Combani) : 0639 69.46.71	= Nyamba (Combani) : 0639 69.46.71 = Pomme Cannelle (Combani) : 0269 61.77.31
Nord			
Sud	= Crèche parentale (Kani-Keli)	= Pain d'Epices (Bandrélé) : 0639 66 65 06 0639 25.80.73	= Les Terrasses (Chirongui)

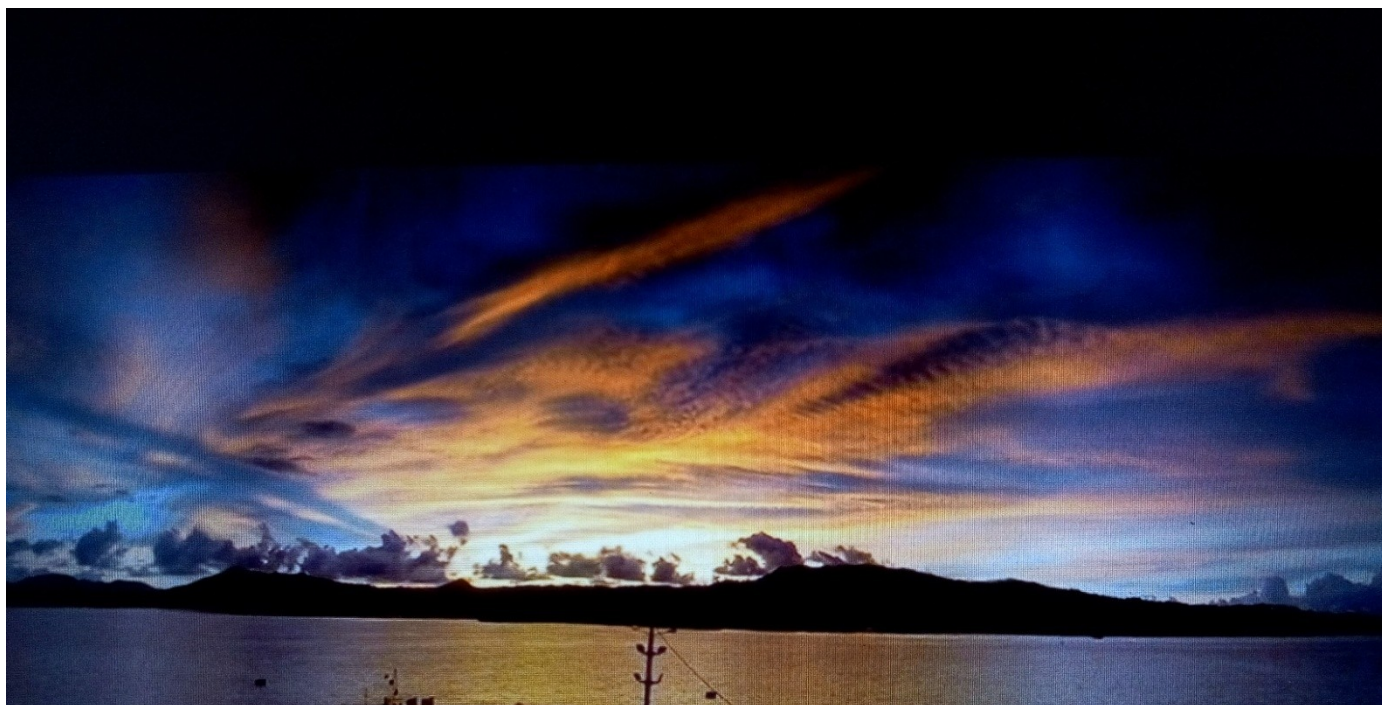
ANNEXE 4 ARTICLE de MAYOTTE HEBDO

Insalubrité et insécurité: les deux freins majeurs au tourisme

Mais les deux principaux freins au tourisme à Mayotte sont l'insalubrité et, surtout, l'insécurité. Nombreux sont les nouveaux arrivants sur l'île à être choqués par l'état d'insalubrité croissante de l'île. Des montagnes de déchets sont en effet légions, même dans le centre-ville de Mamoudzou. Quant aux plages, elles sont de plus en plus envahies de canettes et autres cadavres de bouteilles. Certaines plages sont même régulièrement déconseillées à la baignade du fait du taux élevé de pollution de leurs eaux.

Avec l'arrivée massive d'immigrés clandestins en provenance principalement des Comores, de plus en plus de bidonvilles insalubres fleurissent dans la périphérie de Mamoudzou, défigurant le paysage. Mais, surtout, cette pauvreté et la différence de niveau de vie avec les résidents, et à fortiori avec les touristes, crée de graves problèmes d'insécurité sur l'île où il n'est guère raisonnable à présent de se balader après la tombée de la nuit. Bruno Garcia a constaté une chute de 80 % de la fréquentation du restaurant du Caribou en l'espace d'un an et demi, du fait de cette insécurité : *"Les gens n'osent plus sortir le soir, car ils ont peur de se faire attaquer à l'aller; attaquer au retour; et de se faire cambrioler pendant qu'ils ne sont pas chez eux"*, déplore-t-il.

Extrait Mayotte hebdo N° spécial 25 septembre 2015.



ANNEXE 5: Conseils de sécurité provenant des autorités

Conseils généraux donnés par le préfet:

Partir en groupe, ne pas porter de valeurs, ne pas porter de titres officiels ne pas chercher à résister en cas d'agression et prévenir police et gendarmerie.

« SECURITE RANDONNEE »

Consignes à donner aux participants à l'inscription ou avant le départ:

Eviter de laisser quoi que ce soit de visible dans les voitures

Ne pas emmener en randonnée:

Papiers d'identité, carte bancaire, etc

Importante somme d'argent (

Des bijoux

Tous objets de valeur

Pendant la randonnée (surtout dans les randos « à risque »):

Rester groupés en évitant absolument d'avoir des participants qui s'effilochent sur plusieurs centaines de mètres. Il est légitime de s'arrêter de temps à autre pour des photos, dans ce cas faire arrêter le groupe.

S'il y a arrêt sur une plage:

Eviter la dispersion du groupe sur toute la plage, rassembler les affaires sur un espace limité, à l'écart si possible des broussailles d'arrière-plage d'où peuvent venir des voleurs

Ne pas être tous à l'eau en même temps

Pour le responsable de la randonnée:

Numéro d'urgence de la gendarmerie à prévenir aussitôt s'il y a problème: le 17

Dans la mesure du possible prévoir un serre-file en queue de colonne pour fermer la marche

Dans les randos « à risque » il serait souhaitable que l'accompagnateur et le serre-file aient un bâton de randonnée (qui permet éventuellement de tenir à distance un éventuel agresseur)

S'équiper de sifflets (accompagnateur à l'avant et serre-file à l'arrière) pour signaler rapidement tout problème (l'association va acheter des sifflets)

La taille du groupe peut aussi être dissuasive: un groupe de 10/15/20 personnes est plus difficile à attaquer qu'un groupe de 4 ou 5.

Eviter petits groupes avec enfants.

ANNEXE 6 : numéros utiles

Vice-Rectorat:

B.P. 76 , 97600 Mamoudzou

Tél.standard:0269611024/ Fax:0269610987 <http://www.ac-mayotte.fr/>

- Préfecture: Mamoudzou : 0269-63-50-00 / Dzaoudzi: 0269-60-10-54

- EDM: Electricité de Mayotte - BP 333 - 97600 Mamoudzou Tel : 0269-62-96-80
<http://www.electricitedemayotte.com/>

- SOGEA: ZI de Kawéni - BP22 - 97600 Mamoudzou Tél:0269611142 -Fax:0269-61-13-77
contact@sogeamayotte.com <http://www.sogea-mayotte.com/>

- Orange : <http://mayotte.orange.fr/>

- SFR : <http://www.sfr-mayotte.com/index.jspz>

Agencesimmobilières :

- SIM:SociétéimmobilièredeMayotte, PlaceMariage, 97600Mamoudzou Tel : 02-69-61-11-13
<http://www.sim-mayotte.fr/>

- Agencedel'île : 02-69-61-60-60
<http://www.agencedelile.net/>

- MPL: 06-39-04-04-76
<http://www.mpl-immobilier.com/>

- Deltahimmo:02-69-61-18-04 nizar.assani@deltahimmo.fr

ANNEXE 7 : Le SNES Mayotte à votre service

Nous vous accueillons dans notre local tous les mercredis de 8h à 11h30 et de 13h à 17h. Rendez-vous personnalisés possibles en dehors de ces horaires.

**SNES Mayotte,
Lotissement les trois vallées,
110 résidence Bellecombe
NUMÉRO 12
97690 MAJICAVO LAMIR**

Tél : 02 69 62 50 68 (le mercredi)

Courriel : mayotte@snes.edu

Site internet : <http://www.mayotte.snes.edu>

À votre demande, nous nous déplacerons dans vos établissements, notamment à l'occasion d'une heure d'information syndicale.

Membres du bureau bénéficiant d'une décharge partielle de service:

Henri NOURI, co-secrétaire général 06 39 69 87 63

Josiane WITKOW, co-secrétaire générale 06 39 69 87 61

Didier MARIAN, co-secrétaire adjoint 06 39 69 91 93

Fabrice FOURQUET co-secrétaire adjoint 0639091649

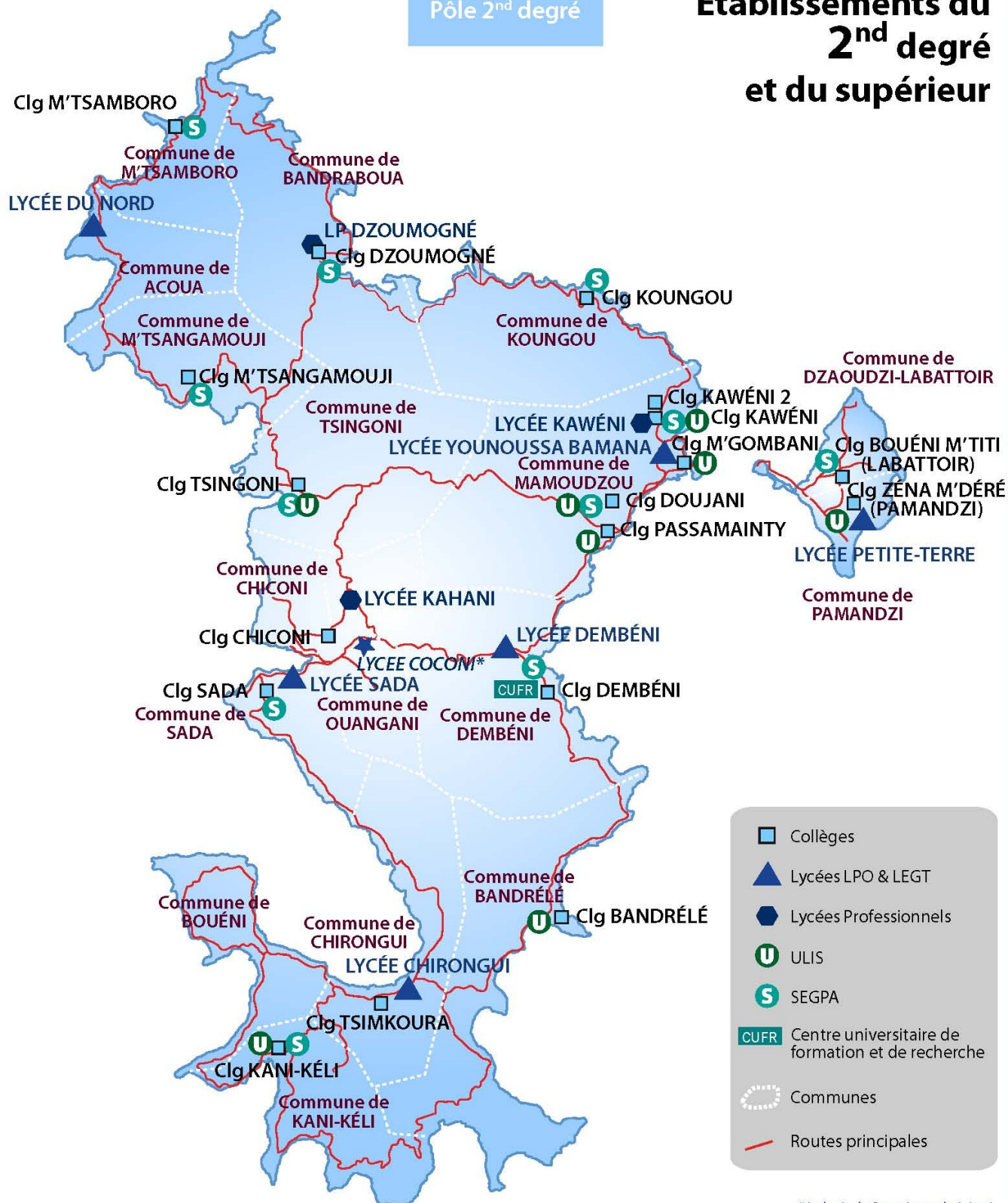
Patrick FORNECKER responsable contractuel 0639699190

Pour vos questions, nous vous remercions de privilégier le contact par courriel et d'utiliser les numéros de téléphones portables ci-dessus aux horaires usuels

ANNEXE 8 : Carte des établissements du second degré

Pôle 2nd degré

Établissements du 2nd degré et du supérieur



* Le lycée de Coconi est administré par le ministère de l'agriculture

SOURCE : VICE-RECTORAT DE MAYOTTE - 2014-2015 CONCEPTION GRAPHIQUE : Cabinet Communication communication@ac-mayotte.fr

Une campagne de construction ayant été entamée, cette carte est susceptible d'être modifiée

ANNEXE 9 : BULLETIN D'ADHESION.



Barème des cotisations - Académie : MAYOTTE 2016-2017

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation.*

* sauf déclaration aux frais réels où la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.

Entre parenthèses le montant d'un des 10 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en aout 2017 en fonction de la date de réception du bulletin.

Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Certifiés, Cpe, CoPsy	118 € (11,8€)	118 € (11,8€)	145 € (14,5€)	188 € (18,8€)	193 € (19,3€)	197 € (19,7€)	208 € (20,8€)	223 € (22,3€)	237 € (23,7€)	255 € (25,5€)	273 € (27,3€)
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	41 €	41 €	50 €	64 €	66 €	67 €	71 €	76 €	81 €	87 €	93 €
Biadmissibles	123 € (12,3€)	123 € (12,3€)	150 € (15,0€)	193 € (19,3€)	203 € (20,3€)	210 € (21,0€)	221 € (22,1€)	237 € (23,7€)	255 € (25,5€)	273 € (27,3€)	285 € (28,5€)
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	42 €	42 €	51 €	66 €	70 €	72 €	76 €	81 €	87 €	93 €	97 €
Certifiés hors classe Cpe hors cl. Dr. CIO	208 € (20,8€)	234 € (23,4€)	250 € (25,0€)	267 € (26,7€)	288 € (28,8€)	306 € (30,6€)	323 € (32,3€)				
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	71 €	80 €	85 €	91 €	98 €	105 €	110 €				
Agrégés Classe Normale	139 € (13,9€)	139 € (13,9€)	170 € (17,0€)	221 € (22,1€)	235 € (23,5€)	247 € (24,7€)	264 € (26,4€)	284 € (28,4€)	304 € (30,4€)	323 € (32,3€)	338 € (33,8€)
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	48 €	48 €	58 €	76 €	80 €	84 €	90 €	97 €	104 €	110 €	115 €
Chaires supérieures Agrégés hors classe	273 € (27,3€)	288 € (28,8€)	304 € (30,4€)	320 € (32,0€)	338 € (33,8€)	362 € (36,2€)	376 € (37,6€)	395 € (39,5€)			
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	93 €	98 €	104 €	109 €	115 €	124 €	128 €	135 €			

Traitement brut mensuel en €	Inf. à 1100 €	1101 € à 1400 €	1401 € à 1700 €	1701 € à 2000 €	2001 € à 2300 €	2301 € à 2600 €	2601 € et plus
Contractuels - MA	40 € (4,0€)	70 € (7,0€)	100 € (10,0€)	130 € (13,0€)	150 € (15,0€)	170 € (17,0€)	190 € (19,0€)
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	14 €	24 €	34 €	45 €	51 €	58 €	65 €

Pension nette mensuelle	Inf. à 1501 €	de 1501 à 1670 €	de 1671 à 1830 €	de 1831 à 2000 €	de 2001 à 2170 €	de 2171 à 2340 €	de 2341 à 2500 €	de 2501 à 2670 €	de 2671 à 2840 €	de 2841 à 3000 €	de 3001 à 3170 €	3171 € et plus
Retraités Pensionnés	67 € (6,7€)	86 € (8,6€)	94 € (9,4€)	103 € (10,3€)	113 € (11,3€)	122 € (12,2€)	131 € (13,1€)	140 € (14,0€)	149 € (14,9€)	158 € (15,8€)	167 € (16,7€)	176 € (17,6€)
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	23€	30€	32€	36€	39€	42€	45€	48€	51€	54€	57€	60€

Maj : 29/06/2016

Autres situations

- **Stagiaires Agrégés, Certifiés, CPE, CoPsy, antérieurement non fonctionnaires** : cotisation du 1er échelon du corps.
- **Elèves CoPsy 1ère année** : 77 €.
- **En attente de reclassement, stagiaires antérieurement fonctionnaires** : cotisation à calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paie (voir ci-dessous).
- **Mi-temps ou temps partiel** : cotisation proportionnelle à la quotité de temps partiel.
- **AE, Chargés d'ens., PEGC** : cotisation à calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paie (voir ci-dessous).
- **Personnels de vie scolaire (AED, AVS, AESH...)** : 39 €.
- **Situations exceptionnelles** : contacter le trésorier académique.
- **Cotisation minimale** : 39 €.

Cotisation non calculée dans ce barème :

- **Montant** : Ajoutez 10 € au produit de 0,399 par l'indice brut majoré de votre bulletin de paie (à l'euro supérieur).
- **Calcul d'un prélèvement** = Montant calculé / Nb de prélèvements (arrondi au 1/10ème d'euro supérieur)

N'oubliez pas de compléter le bulletin d'adhésion de façon précise.
En particulier, bien indiquer votre adresse mail, le SNES pourra ainsi vous adresser des informations à caractère général mais aussi des informations personnelles lors des opérations de gestion (promotion, mutations...).

MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

NOM																						
PRENOM																						
ADRESSE 1																						
ADRESSE 2																						
CODE POSTAL - VILLE																						
PAYS																						
IBAN																						
BIC																						

Pour le compte de :
SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

à :
 Le :
SIGNATURE :

Paiement : récurrent ou unique

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547

BULLETIN D'ADHESION 2016 - 2017 (ou de renouvellement d'adhésion)

A remettre au trésorier du Snes de votre établissement (ou à votre section académique pour les isolés)
Il est indispensable de dater et signer votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA (Prélèvements)

Identifiant Snes (si vous étiez déjà adhérent) _____
Sexe Fém. Masc. **Date de naissance** ____/____/____
Nom (utilisez le nom connu du rectorat présent sur le bulletin de salaire) _____
Nom patronymique (de naissance) _____ **Prénom** _____
Résidence bâtiment escalier... _____
N° et vole (rue, bd ...) _____
Boîte postale - Lieu dit - Ville pour les pays étrangers _____
Code postal _____ **Ville ou pays étranger** _____
Téléphone fixe : _____ **Téléphone portable** _____
Courriel : (Respectez minuscules majuscules et caractères spéciaux) _____

Catégorie (Certifié, Agrégé hors classe, Chaire sup, MA, Contractuel, Vacataire, CoPsy, CPE, AED, ...) _____
Congé ou détachement (préciser sa nature) _____
Si titulaire : poste fixe ZR
Si contractuel : CDD CDI
 Stagiaire Retraité
Si temps partiel, quotité : _____
Discipline de recrutement : _____
Discipline d'exercice (si différente) : _____
Échelon _____ **Date :** ____/____/____
 Enseignant de langue régionale
 Conseiller en formation continue Formateur GRETA
 Enseignant en STS classe prépa
 Enseignant au CNED CNDP - CRDP
 Conseiller pédagogique tuteur
 Autre, précisez : _____

Affectation ministérielle (ZR pour les ZZR, Rectorat pour les stagiaires, Etablissement pour les titulaires poste fixe) Code : _____
Nom et ville _____
Établissement de Rattachement Administratif (uniquement pour les ZZR) Code : _____
Nom et ville _____
Établissement d'exercice Code : _____
Nom et ville _____ **Quotité horaire :** _____
Autres établissements d'exercice :
 Code : _____ **Nom et ville** _____ **Quotité horaire :** _____
 Code : _____ **Nom et ville** _____ **Quotité horaire :** _____

Autorisation CNIL : J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

J'accepte de ne recevoir que par messagerie électronique les informations concernant ma carrière : Oui Non

Cotisation : Montant total de la cotisation: _____ € (voir barème ou mode de calcul)

Mode de paiement :

Précisez le nombre de prélèvements et leur montant : _____ prélèvements de _____ € chacun.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2017.

Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre, paiement par prélèvements automatiques reconductibles. Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

Si vous ne souhaitez pas cette solution deux alternatives s'offrent à vous :

- Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles.** (Validés pour l'année scolaire en cours, fin des prélèvements au plus tard en août)
 Paiement par chèque joint au nom du SNES.

Date : _____

Signature : _____

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiement récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements)

MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précaillage

NO	M																		
P	R	E	N	O	M														
A	D	R	E	S	S	E	1												
A	D	R	E	S	S	E	2												
C	O	D	E	P	O	S	T	A	L	-	V	I	L	L	E				
P	A	Y	S																
I	B	A	N																
B	I	C																	

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

À :
Le :

SIGNATURE :

Paiement : récurrent ou unique

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

Référence unique du mandat : _____

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547